

SUJETS D'INTÉRÊTS

- L'établissement de plans d'intervention individualisés
- Création de réseaux régionaux d'accompagnement
- L'élargissement de l'accès au Programme objectif emploi
- La révision de la notion de vie maritale
- L'ouverture à d'autres professionnels de la santé que les médecins pour établir les contraintes sévères
- L'obligation de communiquer dans des termes clairs et concis

ENJEUX

L'important changement de la vision gouvernementale de la participation sociale, introduit par la transformation des contraintes sévères à l'emploi en des contraintes sévères de santé

L'absence de bonification du Programme de revenu de base (Un rendez-vous manqué)

Le retrait des parents d'enfants handicapés dans les contraintes temporaires

La préservation des avantages du PSS concernant entre autres les actifs
